

Formation

CONDUITE DES JEUNES CHÂTAIGNIERS ET PLANTATION

Contexte / enjeux :

Dans le cadre du projet de relance de la production de châtaignes locales, des agriculteurs ont planté des châtaigniers l'hiver dernier et d'autres vont en planter cet hiver. Pour assurer un bon développement des plants, il est important de maîtriser la conduite des jeunes châtaigniers et la plantation. Afin de répondre aux questions des agriculteurs, une formation est organisée sur ces sujets avec un castanéiculteur expert. Le lendemain, un « Rallye châtaigniers » (visites de plusieurs plantations) est prévu pour ceux qui souhaitent approfondir.

Mercredi 7 janvier - 9h30 - 17h30 (Durée : 7 h)

Ferme des Blottières, chez Benoît et Marine Huntzinger

4 Les Blottières (noter la Jeannetière sur le GPS) Chemillé

49120 Chemillé-en-Anjou

Objectifs :

- Être capable de bien conduire ses châtaigniers la première année après plantation, pour assurer un bon développement des arbres.
- Echanger sur les plantations réalisées. Points clés de la plantation.

Programme - 7 janv. :

Matin :

- Recueil des attentes.
- **Echanges sur les plantations/projets de chacun, réponses aux questions.**
- Repères sur la plantation du châtaignier (selon les besoins) (type de sol, préparation du sol, profondeur, amendement, paillage, taille...).
- **Conduite du châtaignier la première année post plantation** (taille, paillage, arrosage...). Interventions à prévoir à moyen terme (greffage...).

Après-midi :

- Observation d'une plantation de châtaigniers, réussites et difficultés rencontrées, analyses, recommandations...
- Echanges, réponses aux questions.

Intervenant :

Philippe Ménard, castanéiculteur expérimenté, pépiniériste de plants de châtaigniers et formateur sur la castanéiculture. Ancien responsable châtaigne à la station de recherche INVENIO en Dordogne.

=> Pour aller plus loin :

RALLYE CHÂTAIGNIERS - Etudes de cas

Jeudi 8 janvier - 9h30 - 17h30 (Durée : 7 h)

Départ : Secteur de Chemillé-en-Anjou. Les lieux seront transmis plus tard aux inscrits.

Programme :

- **Visites de 4/5 plantations** (vergers ou alignements), plantés à différents moments et conduits différemment.
- Observations, réussites et difficultés rencontrées, analyses, recommandations...

Intervenant : Philippe Ménard (*voir présentation ci-dessus*)

Formation organisée par :

Association
Marrons des Mauges
Marrons de Vendée

Avec l'appui du CRAPAL



Inscription au plus tard le 17 décembre 2025

En complétant [ce formulaire en ligne](#) (cliquer sur le lien) -

Vous préciserez à quelle(s) journée(s) vous participerez.

Ou auprès d'Elise GUIHENEUF
Animatrice CRAPAL
07 88 19 74 32
eliseguiheneuf.crapal@gmail.com

Public : agriculteurs, porteurs de projets... ouvert à tous

Prérequis : aucun

Tarifs : gratuit pour les agriculteurs financables VIVEA et adhérents à une association de variété ou race locale du CRAPAL.

[Associations CRAPAL adhérer](#)

Autres publics : nous contacter.

Repas : chacun apporte son repas.

Equipements : prévoir des bottes ou chaussures adaptées.

Modalités d'évaluation :

- Bilan en fin de formation pour évaluer ce que les participants ont retenu (remplissage d'un questionnaire et tour de table).

Autre information : Une attestation de formation sera délivrée aux participants.

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt formation :

Bien que prolongé à plusieurs reprises, à ce jour, aucune nouvelle prolongation du dispositif n'a été annoncée. Jusqu'au 31/12/2024, il y avait un crédit d'impôt formation (83,16 €/jour de formation plafonné à 40 heures/an en 2024). Montant multiplié par 2 en 2024 (soit 166,32€) pour les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros.

Aide au remplacement :

- Le remplacement est possible le jour de la formation ou dans les 3 mois qui suivent.

Une aide de **123 € par jour de remplacement** (7 h) avec proratisation de l'aide si remplacement inférieur à 7 h. Aide du fonds régional de développement agricole.

Crédit d'impôt remplacement :

Possibilité d'avoir un crédit d'impôt remplacement de 80% des dépenses engagées, dans la limite de 17 jours/an (durée incluant formation, vacances et maladies) (règle 2024) - en attente de vote du plan de loi de finances pour 2025.

[Plus d'informations sur l'aide et le crédit d'impôt remplacement](#)

Avec le soutien financier de



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.



La Région soutient les races et variétés locales

Consulter le [règlement intérieur](#) et les [conditions générales](#) de la formation.

Si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins spécifiques (aménagements...), contactez la personne contact (page 1) dès que possible et au moins une semaine avant la formation.

CRAPAL Conservatoire des races Animales en Pays de la Loire,
55 La Moutonnière, 44260 PRINQUIAU
contact@crapal.fr 02 40 56 60 00 <https://crapal.fr/>
Agrément de formation n° 52440766544



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
• ACTIONS DE FORMATION

MAJ juin 2025